



**RESERVE
NATURELLE
NATIONALE**

Tourbière des Dauges

Décret du : 15 septembre 1998

Surface : 199 ha 51 a 96 ca

Communes :

St Léger la Montagne

Propriété :

Propriétés privées (66%), Conseil Général de la Haute Vienne (25%), commune (6%), biens de section (5%), Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (1%)

Description et intérêt du site :

Protégée dès 1982 par un arrêté préfectoral de biotope, la tourbière des Dauges, située au cœur des monts d'Ambazac, a été découverte par des universitaires de Limoges au début des années 1970. Il s'agit de la tourbière la plus étendue du département de la Haute-Vienne.

La tourbière est un écosystème d'eau stagnante peuplé de plantes hygrophiles, caractérisé par une accumulation de matière organique morte se décomposant lentement, s'accumulant et se transformant pour donner de la tourbe.

En raison de sa richesse principalement floristique (avec notamment la présence d'une petite station de lycopode inondée, très rare dans notre région) caractéristique des milieux tourbeux, de sa configuration remarquable en forme de cuvette alvéolaire autour d'un mamelon central, de son accès relativement facile, et devant l'évolution naturelle caractérisée par l'enfrichement de ce milieu exceptionnel, l'ensemble constitué par la tourbière et les pentes qui l'entourent a été protégé sous la forme d'une réserve naturelle. En 1999, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin s'est vu confier la gestion de ce site et a recruté un conservateur.

En effet, un des objectifs principaux de la réserve naturelle est le maintien de la spécificité des espèces animales et végétales présentes. Ceci passe, entre autres, par la restauration des anciennes pratiques agricoles qui façonnaient autrefois ce milieu (pâturage extensif, fauche de litière...) avec la collaboration des agriculteurs locaux.

La réserve naturelle doit également permettre, par le biais d'animations diverses, de faire découvrir un espace naturel remarquable au grand public.

Cette réserve naturelle a été recensée à l'inventaire zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II) et proposée au réseau Natura 2000.

Enfin, environ 25% de la réserve a été acquis par le Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre de l'utilisation de la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles.



Milieus concernés :

Lande, tourbière, bois



RESERVE
NATURELLE
NATIONALE

Tourbière des Dauges

Décret du : 15 septembre 1998

Surface : 199 ha 51 a 96 ca



Espèces déterminantes :

Faune : Loutre d'Europe, crapaud sonneur à ventre jaune, lézard vivipare, azuré du serpolet (papillon), miroir (papillon), damier de la succise (papillon), cordulie arctique (libellule), cuivré flamboyant (papillon), galéruque de la scutellaire (coléoptère), hespérie du brome (papillon), staphylin fossoyeur (coléoptère);
Flore : Drosera à feuilles rondes, drosera intermédiaire, lycopode en massue, lycopode inondé, spiranthe d'été, arnica des montagnes, linaigrette engainée, narthécie des marais, trèfle d'eau.

Mesures de gestion du site :

Le décret réglemente :

- les activités forestières ;
- l'introduction d'espèces animales non domestiques ou d'espèces végétales non cultivées;
- le prélèvement de ces mêmes espèces;

La chasse et la pêche s'exercent librement (la partie centrale de la réserve est cependant en réserve de chasse communale).

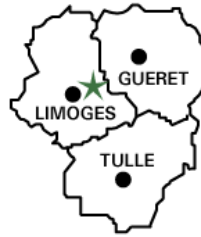
Le décret réglemente également :

- le dépôt de déchets, l'utilisation du feu, le camping, la circulation des véhicules, divers travaux publics ou privés...

Un comité consultatif nommé par arrêté préfectoral du 21 décembre 1998, renouvelé le 18 décembre 2001, est chargé du suivi de la gestion de la réserve qui est assurée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin désigné comme gestionnaire de la réserve par le Préfet (convention du 15 avril 1999).



RESERVE
NATURELLE
NATIONALE



Tourbière des Dauges

Décret du : 15 septembre 1998

Surface : 199 ha 51 a 96 ca

